

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 MAI 2015**

Date de la convocation : 13 Mai 2015

Nombre de Conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Nombre de Conseillers municipaux qui ont pris part aux délibérations : 33

Président : Pascal CHARMOT, Maire

Secrétaire de séance : Christine GARRIGOU

Membres présents à la séance : 29

Caroline ACQUAVIVA, Stéphane BENAYOUN, Pierre BERGERET, Jacques BLANCHIN, Marie-Odile BUSSON, Michel CADILLAT, Pascal CHARMOT, Corinne de LAVISON BERNARD, Alice de MALLIARD, Laurence du VERGER, Christine GARRIGOU, Eric GAUTIER, Guillaume GIRAUD, Anne-Claire HAENTJENS, Régie LABAUNE, Christian LAFAYE, Guy LAURENT, Pierre MARTIN, Anaïs NADAROU, Emmanuel OBERTHUR, Louis PALAZON, Katia PECHARD, Olivier PONCIN, Julien RANC, Corentin REMOND, Marie RIEUSSEC, Françoise ROUSSELOT, Claire SCHUTZ, François SINTES

Membres absents donnant pouvoir : 4

Matthieu GRISENDI, donne pouvoir à Guillaume GIRAUD

Christine BOULAY, donne pouvoir à Marie RIEUSSEC

Pauline FRANCOIS, donne pouvoir à Caroline ACQUAVIVA

Célia KAHOUADJI-MOUSLI, donne pouvoir à Eric GAUTIER

**1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
25 MARS 2015**

**Pascal CHARMOT :** « Je vous propose de passer à l'examen des rapports à l'ordre du jour et de démarrer donc par l'approbation du compte-rendu de la séance du 25 mars avec une observation pour indiquer que nous avons eu un soucis majeur d'enregistrement à l'occasion de cette réunion du conseil municipal du 25 mars et qu'il n'a pas été possible de retranscrire les éléments tels qu'ils ont été évoqués lors des débats et des discussions. Nous avons signalé cet incident et demandé aux personnes qui avaient des interventions à faire à les communiquer au service pour pouvoir les intégrer. Je crois qu'il doit y en avoir 2 qui n'ont pas été prises en compte mais elles seront ajoutées si vous pouvez les fournir.

Les rapports malheureusement étaient déjà terminés quand on a reçu les dernières interventions. Nous les intégrerons donc, sous réserve si vous en êtes d'accord les interventions pour Monsieur BENAYOUN, Monsieur MARTIN et Monsieur PONCIN. Je pense que ça a dû être pris en compte par les services de la Ville. »

**Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu de la séance du 25 mars 2015.**

**2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22  
DU CGCT**

**1 ⇒ DC 2015-5 :** Attribution marché : Mise à disposition, entretien et maintenance de mobiliers urbains et de portiques de micro-signalétiques pour la Commune de Tassin La Demi-Lune (69 – Rhône)

- Lot n°1 – Mise à disposition, entretien et maintenance de mobiliers urbains

**2 ⇒ DC 2015-6 :** Attribution marché : Mise à disposition, entretien et maintenance de mobiliers urbains et de portiques de micro-signalétiques pour la Commune de Tassin La Demi-Lune (69 – Rhône)

- Lot n°2 – Mise à disposition, entretien et maintenance de portiques de micro-signalétiques

**3 ⇒ DC 2015-7 :** Attribution marché :

- Remplacement de climatisation à la Trésorerie de Tassin La Demi-Lune

**5 ⇒ DC 2015-8 :** Attribution marché :

- Acquisition, livraison, installation, mise en configuration d'utilisation et essais de matériel de sonorisation pour la Salle Marivaux du Théâtre de l'Atrium à Tassin La Demi-Lune

6 ⇒ **DC 2015-9** : Attribution marché : Impression et création des supports écrits de communication municipale pour la Ville de Tassin la Demi-Lune

- Lot n°1 – Magazine municipal « Le Mag »

7 ⇒ **DC 2015-10** : Attribution marché : Impression et création des supports écrits de communication municipale pour la Ville de Tassin la Demi-Lune

- Lot n°2 – Affiches grand format

8 ⇒ **DC 2015-11** : Attribution marché : Impression et création des supports écrits de communication municipale pour la Ville de Tassin la Demi-Lune

- Lot n°3 – Plaquette de la saison culturelle

9 ⇒ **DC 2015-12** : Attribution marché : Impression et création des supports écrits de communication municipale pour la Ville de Tassin la Demi-Lune

- Lot n°4 – Documents petit format

10 ⇒ **DC 2015-13** : Signature de la convention de partenariat entre la Ville et l'association Lire et faire Lire (école Berlier Vincent)

11 ⇒ **Marchés et Avenants passés depuis le Conseil municipal du 25/03/2015 (voir document joint)**

12 ⇒ **Décisions du maire dans le cadre de l'article L 2122-23 du CGCT :**

- Le 25 mars 2015, la ville a déposé auprès de la Chambre Administrative d'Appel une requête d'appel contre le jugement du 18 décembre 2014 par lequel le Tribunal administratif de Lyon a annulé l'arrêté du Maire de Tassin la Demi-Lune refusant le Permis de Construire sollicité par la société Confiance Promotion (immeuble de 45 logements, 26 rue de Boyer).
- Dépôt d'un référé en expertise auprès du tribunal administratif de Lyon concernant la recherche des responsabilités des différentes entreprises du chantier quant aux nombreuses malfaçons de la construction du pôle multi-associatif L'OMEGA.
- Action engagées par la ville auprès du Cabinet ADAMAS relative à la menace de contentieux par l'entreprise suite aux pénalités appliquées par la Ville face aux manquements de l'entreprise COURTADON (problème de sécurité sur le chantier, abandon de chantier, non réponse aux sollicitations)

### 3 – PROJET NATURE « PLATEAU DE MEGINAND ET VALLONS DU CHARBONNIERES, DU RIBES ET DU RATIER » : PROGRAMME PARTICIPATION 2015

Le site du plateau de Méginand et des vallons du Charbonnières, du Ribes et du Ratier, inscrit au titre des Espaces Naturels Sensibles, fait l'objet d'un plan de gestion et de mise en valeur appelé « projet nature du plateau de Méginand et des vallons du Charbonnières, du Ribes et du Ratier ».

Le site présente une diversité écologique et une grande qualité paysagère mais sa situation périurbaine le rend fragile.

Afin de préserver cette richesse, les objectifs du projet nature sont :

- la préservation de la biodiversité, avec notamment le maintien des espaces agricoles et naturels,
- l'organisation de la fréquentation et la valorisation du site, avec l'accueil du public
- les études et suivis scientifiques et naturalistes.

Ce projet est conduit par les communes de Tassin-la-Demi-Lune, Saint-Genis-les-Ollières, Charbonnières-les-Bains, Sainte-Consoce, Grézieu-la-Varenne et la communauté de communes des vallons du Lyonnais (CCVL), en partenariat avec la Métropole de Lyon et le Département du Nouveau Rhône.

La ville de Tassin la Demi-Lune a été désignée comme maître d'ouvrage délégué depuis 2010 et cette délégation a été reconduite pour les années 2013, 2014 et 2015.

Depuis 2010, les actions suivantes ont été menées :

- l'entretien du site consistant en des opérations de nettoyage et de débroussaillage le long des chemins ruraux
- La remise en état des sentiers par le rebouchage des trous et la pose de renvois d'eau dans les lieux humides
- la plantation de haies, l'élagage d'arbres têtards
- la création d'une mare pédagogique et le recréusement de mares sur des parcelles agricoles
- les animations pédagogiques pour les écoles
- la réalisation d'études de suivi faunistique et floristique

L'action phare menée actuellement est l'étude d'interprétation du sentier de la boucle de Méginand, visant à concevoir et mettre en œuvre des supports qui jalonnent le sentier pédestre. Ces supports ont pour objectifs de faire découvrir des éléments du patrimoine du plateau agricole et des vallons, sensibiliser aux enjeux écologiques et de préservation de la qualité du site, apprendre à respecter le site et le comprendre...

Pour le programme 2015, validé par le comité de pilotage réuni le 26 mars 2015, les actions prévues sont :

- poursuivre l'entretien et le nettoyage du site

- reprise du sentier au sud du plateau, entre St Genis les Ollières et Tassin la Demi-Lune
- création d'une mare forestière pour gérer la surverse de la mare agricole sur le sentier Nord
- animations pédagogiques pour le public scolaire et le grand public
- le projet est animé avec l'aide d'un assistant maîtrise d'ouvrage, auquel est confié une partie de l'étude d'interprétation du sentier

Le budget prévisionnel pour l'année 2015 se présente ainsi :

#### FONCTIONNEMENT

|                                    |                        |
|------------------------------------|------------------------|
| Nettoyage du site                  | 2 000,00 €             |
| Fauche des zones humides           | 300,00 €               |
| Animations pédagogiques Grand Lyon | 20 000,00 €            |
| Animations scolaires CCVL*         | 14 000,00 €            |
| Assistance à maîtrise d'ouvrage    | 15 000,00 €            |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>        | <b>51 300,00 € TTC</b> |

\*action réalisée sous maîtrise d'ouvrage CCVL

#### INVESTISSEMENT

|                                |                        |
|--------------------------------|------------------------|
| Reprise du sentier             | 15 000,00 €            |
| Création d'une mare forestière | 3 000,00 €             |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>    | <b>18 000,00 € TTC</b> |

Avec la création de la Métropole, les modalités de participation ont évolué et sont rappelées dans l'encart ci-dessous.

Le programme d'actions bénéficie désormais d'une participation du Département du Nouveau Rhône sur les communes de Grézieu la Varenne et Sainte Consorce, et d'une participation de la Métropole sur les communes de Tassin la Demi-Lune, Saint-Genis les Ollières et Charbonnières les Bains.

1) Sur le territoire du Grand Lyon, qui représente 73% du territoire du projet nature :

➤ Métropole de Lyon :

- Prise en charge des actions de fonctionnement à hauteur de 80% des montants TTC
- Prise en charge des actions d'investissement à hauteur de 80% des montants HT
- prise en charge à 100 % de certaines actions (ex accompagnement des agriculteurs, études de suivi faune-flore)

➤ Reste à la charge des communes, selon la clé de répartition (population et superficie du territoire communal compris dans le projet nature) définie par la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, à savoir 60.3% pour Tassin la Demi-Lune, 26% pour St Genis les Ollières et 13.7 % pour Charbonnières les Bains et selon la localisation des actions :

- 20% des actions de fonctionnement et d'investissement
- la TVA sur les investissements,
- coûts de repas et forfaits lors de l'intervention des brigades vertes

2) Sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, qui représente 27% du territoire du projet nature :

➤ Nouveau Rhône :

- prise en charge des actions de fonctionnement à hauteur de 50% des montants TTC
- prise en charge des actions d'investissement à hauteur de 50% des montants HT

➤ Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais :

- Prise en charge des actions d'intérêt communautaire
- maîtrise d'ouvrage des animations scolaires sur le territoire de la CCVL

➤ reste à la charge des communes de Sainte Consorce et Grézieu la Varenne à hauteur de 50% chacune :

- les actions d'intérêt communal
- la TVA sur les investissements

Les participations financières de chacun des partenaires sont les suivantes :

(étant précisé que l'investissement est pris en charge uniquement par les communes concernées, selon la clé de répartition superficie-population ou selon les compétences propres des communes ; par exemple, l'investissement sur le sentier est pris en charge par Tassin la Demi-Lune, et l'investissement sur la mare est partagé par les communes du Grand Lyon)

|                              | Fonctionnement     | Investissement     |
|------------------------------|--------------------|--------------------|
| Grand Lyon, la Métropole     | 24 935,20 €        | 12 000.00 €        |
| Département du Nouveau Rhône | 9065,50 €          | - €                |
| Part communes Gd Lyon        | 7 693.80 €         | 6000.00 €          |
| Part communes CCVL           | 9 605.50 €         | - €                |
| <b>Total</b>                 | <b>51 300.00 €</b> | <b>18 000.00 €</b> |
| <b>Dont</b>                  |                    |                    |
| Tassin la Demi-lune          | 4 639.36 €         | 5 616.44 €         |
| St Genis les Ollières        | 2000.39 €          | 246.58 €           |
| Charbonnières les Bains      | 1054.05 €          | 136.99 €           |
| CCVL                         | 9 025.00 €         | - €                |
| Sainte Consorce              | 290.25 €           | - €                |
| Grézieu la Varenne           | 290.25 €           | - €                |

Pour information, les actions prévues en investissement sont éligibles au FCTVA, charge à chaque commune de le récupérer.

Du fait que Tassin la Demi-Lune assure la maîtrise d'ouvrage, la commune inscrira dans son budget la totalité des dépenses et des recettes (sauf les animations scolaires pour la CCVL, prises en charge directement par la communauté de communes) puis procédera auprès de chaque partenaire à un appel de fonds, correspondant à la participation prévue.

**Monsieur PONCIN :** « Effectivement c'est un beau projet. Je voulais juste insister sur les éléments indiqués en commission parce que c'est vrai que je trouve que c'est un projet qui manque aux tassilunois. C'est quand même une ballade assez remarquable, pédagogique, qui sera pédagogique mais déjà remarquable qui est proche des tassilunois et qui malheureusement est réservée à quelques initiés puisqu'il n'y a aucune communication où que ce soit. Où est-ce sentier ? Où sont les parties déjà accessibles ? A quelles parties peut-on accéder ? Où est-ce qu'on peut se garer ? C'est un petit peu dommage. On avait émis l'idée par exemple de communiquer dans le magazine municipal dans la dernière version qui vient de sortir, il y a un article assez large effectivement sur ce projet. Mais il n'y a aucun mode d'emploi, on ne sait pas où c'est. On ne sait pas globalement où est-ce qu'il faut aller ni l'itinéraire de sentier. J'imagine que ce sera fait dans un second temps. Mais c'est vrai que c'est une occasion de fédérer cette fois-ci. J'espère qu'il y aura dans le futur une meilleure communication. J'insiste également pour l'avoir vécu comme je vous le rappelle, sur le danger qu'il peut y avoir dans la manière de faire coexister une zone de chasse et un sentier pédagogique plutôt à destination des familles et des écoles. Je n'ai rien contre les chasseurs en tant que tel, mais cela me semble un peu dangereux d'avoir un circuit pédagogique avec une zone de chasse au milieu. »

**Monsieur LABAUNE :** « Effectivement au-delà du long article paru dans le Mag qui était anticipé compte tenu des délais d'édition et de prise en compte. C'est un article qui est déjà sorti il y a plusieurs mois. On avait anticipé votre remarque. Pour ce qui est de la signalétique, on a un assistant à maîtrise d'ouvrage dont la partie de la mission, l'objectif, c'est de prévoir le balisage, la mise en forme de ce balisage et effectivement le tracé précis de la boucle. C'est en cours, c'est pour ça qu'on n'a pas communiqué dessus. On le fera passer au Mag. Après on verra avec les services de communication si le comité de pilotage du Méginand est d'accord pour faire une politique et quelle politique de communication.

C'est un espace public. Par définition d'espace public il est à peu près ouvert à tout le monde. Par contre c'est vrai que nous essayons de régler, d'anticiper les problèmes de coexistence, mais pas que par rapport aux chasseurs, il y a aussi des gens qui font du quad, de la moto, du vélo, etc.... Ça se gère au quotidien, on n'a pas trop de problème, le tout c'est d'avoir l'information quand la chasse est ouverte, mais aujourd'hui on ne peut pas aller au-delà. »

**Pascal CHARMOT :** « Notamment sur cette question de cohabitation avec des pratiques différentes et certaines présentant manifestement un risque, celui de la chasse pour les accidents de chasse, heureusement on n'en déplore pas sur Tassin la Demi-Lune. Cette coexistence se fait depuis un certain nombre d'années et le plan de gestion du Méginand existe près de 7-8 ans, en tant que conseiller général, j'ai eu l'occasion de regarder et c'était déjà une préoccupation, une vigilance à la fois de la part des sociétés de chasse et de la part de

*la commune de Tassin comme les autres qui font la promotion de ce plateau du Mèginand, de ses qualités, de sa découverte. Cette cohabitation est prise en considération tant par les chasseurs que par les promeneurs ou pour ceux qui passent dans le secteur concernant le risque au moment où il y a l'ouverture de la chasse. La vigilance et l'information pour l'instant ont fait que cette cohabitation s'effectue dans des conditions tout à fait satisfaisantes, mais la vigilance est nécessaire et doit être améliorée si besoin, c'est sûr. »*

**Après avis favorable à l'unanimité de la commission Cadre de Vie réunie le 5 mai 2015, le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :**

- **d'émettre un avis favorable au programme, au budget et au financement du Projet Nature pour l'année 2015, tels que présentés**
- **d'autoriser le Maire ou l'adjoint faisant fonctions à solliciter les participations prévues auprès du Grand Lyon, la Métropole et du Département du Nouveau Rhône**
- **d'autoriser le Maire ou l'adjoint faisant fonctions à solliciter les participations prévues auprès des communes et de la communauté de communes des vallons du Lyonnais**
- **d'autoriser le Maire ou l'adjoint faisant fonction à signer toute pièce relative à cette affaire**

#### **4 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ALAI – DIVERS AVENANTS**

Par délibération en date du 25 septembre 2013 portant visa préfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 2013 (n°D 2013/48), le Conseil municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés de travaux faisant suite à l'appel d'offres (ouvert) lancé conformément aux dispositions des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics (CMP) pour la construction du groupe scolaire Alai – Lots n°2 à 17 – tels qu'attribués par la Commission d'Appel d'Offres du 11 septembre 2013.

Ces marchés –lots n°2 à 17- ont été conclus pour un montant total de 4 386 690,14 € H.T. soit 5 246 481,41 € T.T.C. avec TVA à 19,60%.

Pour mémoire : Le lot n° 1 "Désamiantage / Démolition" avait fait l'objet d'une précédente consultation en procédure adaptée (ouverte) conformément aux dispositions des articles 27-III et 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

Ce marché de travaux a été notifié en aout 2013 à l'entreprise Roger Martin pour un montant de 143 346,86 € HT soit 171 442,84 € TTC avec TVA à 19,60% (51 009,86 € H.T. pour la tranche ferme –bâtiment A, école élémentaire- et 92 337 € H.T. pour la tranche conditionnelle n°1 –bâtiments B-C-D-E : école maternelle, cantine, extérieurs-).

Le montant total des marchés de travaux conclus – lots n°1 à 17 – s'élève à 4 530 037,00 € H.T. soit 5 417 924,25 € T.T.C. avec TVA à 19,60%.



L'opération touchant à sa fin, des modifications sont à prévoir et doivent faire l'objet d'un avenant pour les lots suivants et pour les raisons suivantes :

#### **Lot n°08 – MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT**

Titulaire : **CBMA**

N° marché et date de notification : 13-061 Notifié le 15/11/2013

#### **Avenant n°2 :**

##### **Détail des Modifications :**

Bilan financier complet du lot n°08 Menuiseries intérieures – agencement et comprenant notamment:

- Plus-value pour la fourniture d'un demi-cylindre pour verrouillage ascenseur
- Plus-value sur surface habillage acoustique intérieure, poste 2.6.1
- Moins-value pour suppression miroirs sanitaires, poste 2.8.12
- Moins-value pour suppression trappe de visite, poste 2.3.3
- Moins-value pour suppression séparatifs d'urinoirs poste 2.4.3
- Moins-value pour suppression protections angles bois dur, poste 2.7.2
- Moins-value pour suppression plan de travail, poste 2.8.8

|  |                  |
|--|------------------|
| Montant initial du marché € HT :               | 225 726,65 € HT  |
| Montant avenant 1 € HT :                       | + 4 127,21 € HT  |
| Montant du présent avenant 2 € HT :            | - 4 127,21 € HT  |
| Nouveau montant du marché € HT :               | 225 726,65 € HT  |
| TVA (19.60 %) :                                | 0,00 €           |
| TVA (20.00 %) :                                | 45 145,33 €      |
| Nouveau montant du marché € TTC :              | 270 871,98 € TTC |
| Variation en % par rapport au marché initial : | 0,00 %           |

#### **Lot n°09 – PLATRERIE**

Titulaire : **MEUNIER**

N° marché et date de notification : 13-062 Notifié le 15/11/2013

#### **Avenant n°1 :**

##### **Détail des modifications :**

- Plus-value pour réalisation d'une cloison séparative entre la zone plonge et la zone restaurant élémentaire.

|                                   |                 |
|-----------------------------------|-----------------|
| Montant initial du marché € HT :  | 189 177,70 € HT |
| Montant du présent avenant € HT : | + 2 042,00 € HT |
| Nouveau montant du marché € HT :  | 191 219,70 € HT |
| TVA (19.60 %) :                   | 0,00 €          |
| TVA (20.00 %) :                   | 38 243,94 €     |

Nouveau montant du marché € TTC : 229 463,64 € TTC  
Variation en % par rapport au marché initial : + 1,08 %

#### Lot n°10 – FAUX PLAFONDS

Titulaire : AUBONNET

N° marché et date de notification : 13-063 Notifié le 15/11/2013

##### Avenant n°1 :

##### Détail des modifications :

- Moins-value pour fourniture et pose de dalles de faux-plafond non feuillurées dans toutes les pièces hormis les circulations, la salle Rased, le bureau médecin psy
- Plus-value pour réalisation de 5 pochoirs sur les murs béton lasurés des circulations

|  |                 |
|--|-----------------|
| Montant initial du marché € HT :               | 46 910,51 € HT  |
| Montant du présent avenant € HT                | 0,00 € HT       |
| Nouveau montant du marché € HT :               | 46 910,51 € HT  |
| TVA (19.60 %) :                                | 0,00 €          |
| TVA (20.00 %) :                                | 9 382,10 €      |
| Nouveau montant du marché TTC :                | 56 292,61 € TTC |
| Variation en % par rapport au marché initial : | 0,00 %          |

#### Lot n°14 – TERRASSEMENT / VRD / ESPACES VERTS

Titulaire : GREEN STYLE

N° marché et date de notification : 13-067 Notifié le 15/11/2013

##### Avenant n°2 :

##### Détail des modifications :

##### Travaux non réalisés :

- Dépose soignée, stockage et repose de support cycles en arceau (parvis)
- Fourniture et pose de support cycles en arceau (parking privé)

##### Travaux supplémentaires :

- Ajout d'un ferme porte et d'une butée de porte pour le portillon du parvis
- Dépose de 18ml de clôture existante (simple) + portail, y compris évacuation, coté carrefour Ch. Des IFS
- Fourniture et mise en œuvre de bloc (500kg) au droit des potelets accès piéton depuis carrefour du Ch des IFS

|                                     |                 |
|-------------------------------------|-----------------|
| Montant initial du marché € HT :    | 579 264,55 € HT |
| Montant avenant 1 € HT :            | -1 103,80 € HT  |
| Montant du présent avenant 2 € HT : | 0,00 € HT       |

|  |                  |
|--|------------------|
| Nouveau montant du marché € HT :               | 578 160,75 € HT  |
| TVA (19.60 %) :                                | 1 421,98 €       |
| TVA (20.00 %) :                                | 114 181,15 €     |
| Nouveau montant du marché € TTC :              | 693 763,88 € TTC |
| Variation en % par rapport au marché initial : | -0,19 %          |

#### Lot n°15 – CVC

Titulaire : **DUBOST RECORBET**

N° marché et date de notification : 13-068 Notifié le 15/11/2014

#### Avenant n°2 :

##### Détail des modifications :

- Suppression des siphons de sol des locaux ventilation
- Suppression de la fourniture et pose des plans d'évacuation

|  |                  |
|--|------------------|
| Montant initial du marché € HT :               | 778 090,60 € HT  |
| Montant avenant 1 € HT :                       | + 3 623,13 € HT  |
| Montant du présent avenant 2 € HT :            | - 2 739,75 € HT  |
| Nouveau montant du marché € HT :               | 778 973,98 € HT  |
| TVA (19.60 %) :                                | 0,00 €           |
| TVA (20.00 %) :                                | 155 794,80 €     |
| Nouveau montant du marché € TTC :              | 934 768,78 € TTC |
| Variation en % par rapport au marché initial : | + 0,11 %         |

#### Lot n° 16 – Electricité – Courants forts et courants faibles

Titulaire : **ELECSON**

N° marché et date de notification : 13-069 Notifié le 15/11/2013

#### Avenant n°2 :

##### Détail des modifications :

- Installation d'un moniteur vidéo supplémentaire
- Installation de bandeau à leds dans la main courante des escaliers à la place des râteliers fluos demandés au marché
- Installation d'un BP PMR pour l'ouverture du portillon du Parvis

|  |                  |
|--|------------------|
| Montant initial du marché € HT :               | 212 226,16 € HT  |
| Montant avenant 1 € HT :                       | - 5 861,84 € HT  |
| Montant du présent avenant 2 € HT :            | + 2 513,95 € HT  |
| Nouveau montant du marché € HT :               | 208 878,27 € HT  |
| TVA (20.00 %) :                                | 41 775,65 €      |
| Nouveau montant du marché € TTC :              | 250 653,92 € TTC |
| Variation en % par rapport au marché initial : | -1,58 %          |

Le montant total de ces 6 avenants s'élève à – 2 311,01 € H.T. (soit – 2 773,21 € T.T.C. avec TVA à 20%).

Le montant total des marchés de travaux –lots n°1 à 17- s'élève à 4 543 692,17 € H.T. après avenants.

Il convient de noter que les prix proposés sont, soit ceux figurant à la DPGF pour des prestations similaires, soit des prix nouveaux vérifiés et négociés par la maîtrise d'œuvre et la conduite d'opération, et d'un niveau comparable à ceux figurant déjà au marché. Ces avenants ne bouleversent pas l'économie des marchés et ne remettent pas en cause les conditions de mise en concurrence.

**Monsieur MARTIN:** « Il ne s'agit pas exactement du thème du rapport mais c'est pour moi l'occasion de noter un point, nous avons appris et cela nous a été rappelé par le Mag qu'il y a eu une visite de chantier du G.S. Alaï qui a été organisée à destination des élus. Or, notre groupe n'a pas été invité à cette manifestation. Nous aurions aimé pouvoir y participer et c'est l'occasion pour nous, Monsieur le Maire, de constater que les informations qui nous parviennent des services se font plus rares que l'année dernière et qu'en commission nous avons eu l'occasion également de relever que certaines informations nous faisaient défaut, cela avait été le cas notamment pour la commission Ressources, donc nous souhaiterions quand même vous rappeler Monsieur le Maire, s'il vous plait, de la vigilance sur ce point. »

**Monsieur le Maire :** « J'entends votre remarque et vous remercie. Je pense qu'il y a une erreur dans l'interprétation de l'organisation de cette réunion, elle n'était pas à l'attention des élus mais à l'attention des représentants des parents d'élèves, voilà. Il se trouve que bien sûr ont participé Madame SCHUTZ en tant qu'Adjointe en charge des affaires scolaires et les services municipaux et puis le Maire de Francheville qui est concerné directement puisque le site se trouve sur le territoire de la commune de Francheville. Mais il y aura, croyez le bien, une invitation qui sera faite à l'ensemble des élus et même au-delà à l'ensemble des parents puisque il y aura une inauguration de cette école à la rentrée de septembre. Je crois que la date est aujourd'hui programmée le 9 septembre. Pour l'heure, nous sommes quand même dans une structure avec un certain nombre de travaux, où il faut faire attention à ne pas avoir non plus une présence trop importante de personnes pour y parcourir l'ensemble du bâtiment. J'entends votre intérêt pour cet équipement mais il fera bien sur l'objet d'une visite à l'occasion de l'inauguration. Quant aux informations sur les commissions, c'est enregistré, mais vous avez raison de nous rappeler s'il manque des éléments, qu'on vous les fournisse. C'est une consigne que j'ai donnée aux services de s'assurer que les éléments dans les commissions soient fournis. »

**Monsieur RANC :** « Pour compléter le propos de Pierre MARTIN tout de même sur ce sujet, je pense qu'il y a à mon avis une incompréhension sur la visite de l'école d'Alaï, on a déjà eu l'occasion effectivement de le relever en commission. Il n'y a pas que les élus de l'opposition qui n'ont pas été invités, il y a les DDEN aussi qui n'ont pas été invités à cette visite et je pense que ça fait partie quand même des acteurs qu'il faut inviter, j'ai cru comprendre que vous allez être bientôt un républicain, et donc normalement quand on est un républicain « pur jus » on invite tous les élus, opposition comme majorité comprise, on invite aussi les acteurs de l'Education Nationale qu'ils soient inspecteurs ou DDEN et je pense que pour oublier personne,

il y a des traditions républicaines que vous appelez souvent vos traditions. Je pense qu'il y a aussi des traditions républicaines aussi à respecter et le fait d'inviter tous les élus qui je vous le rappelle votent les dossiers et en l'occurrence celui-là, je pense que c'est tout de même quelque chose de rassembleur d'inviter tout le monde ; et de penser à tout le monde et tous les acteurs et pas qu'aux Adjointes en charge du dossier. Je ne pense pas que ce soit insurmontable sur le plan technique. »

**Monsieur le Maire :** « En tout état de cause cette réunion visait et cette visite visait effectivement à donner aux parents d'élèves un aperçu du bâtiment et des espaces et c'est d'abord en leur direction que cela a été organisé. Ça ne veut pas dire que d'autres soient négligés, il n'y a pas d'intention d'écarter quelqu'un à priori mais simplement de faire une communication vers les utilisateurs premiers que sont les parents. Certains ont pu venir, d'autres n'ont pas pu venir mais quoi qu'il en soit l'attention est portée au rôle de chacun et chacun encore une fois parmi tous les gens que vous avez cités seront invités et d'ailleurs certains ont déjà commencé à répondre pour l'inauguration des locaux au mois de septembre. »

**Madame SCHUTZ :** « Je voulais quand même préciser qu'il y a eu d'autres visites organisées avant celle-ci avec les enseignants et les DDEN qui étaient tous invités. Certains n'ont pas pu venir, d'autres étaient là et peuvent en témoigner. On ne les a pas oubliés mais ce jour-là effectivement la cible de cette visite, c'était vraiment pour les parents délégués, on a cherché une date, un horaire, c'était très compliqué. Peut-être qu'on a oublié de réinviter ceux qui n'avaient pas pu venir la première fois certes, mais la première fois ils étaient tous invités. »

**Monsieur RANC :** « Si tout le monde était invité à différentes visites c'est pour ça que je n'ai pas compris que tous les élus n'aient pas été invités à toutes les visites. »

Monsieur le Maire rassure Monsieur RANC et insiste sur l'importance du rôle des élus dont il a bien conscience.

Après avis favorable à l'unanimité des commissions Cadre de Vie réunie le 5 mai et Ressources réunie le 7 mai 2015, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des avenants de modification de prestations susmentionnés.

## 5 – Décision modificative n°3 – Budget commune

Lors du vote du compte administratif 2014 le 25 mars, la baisse de la dotation forfaitaire n'a pu être actée dans la décision modificative de fonctionnement n° 1.

Les dotations aux collectivités locales 2015 ont été mises en ligne le 1<sup>er</sup> avril.

Le montant alloué à la Ville de Tassin la Demi-Lune au titre de 2015 s'élève à 1 773 669 € contre 2 015 399 € en 2014, soit - 241 730 € (- 12 %).

Le montant inscrit au budget primitif 2015 est de 1 865 000 € ; le réajustement de cette recette est donc de - 91 331 € au chapitre 74 – Dotations et participations.

De même, les crédits inscrits au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation doivent être également revus à la baisse par mesure de prudence. Au 31 mars 2015, on enregistre une perte de recette de 100 000 € par rapport à la même date en 2014.

Un réajustement de - 70 000 € est proposé au chapitre 73 – Impôts et taxes.

Cette diminution des recettes pour un montant total de 162 000 € s'accompagne obligatoirement par une diminution des dépenses de fonctionnement.

Afin d'effectuer les ajustements sur les prévisions budgétaires 2015, il vous est proposé de modifier les comptes suivants :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général : - 38 000
  - 1. 6042 - Prestations de service : - 23 300 €
  - 2. 6065 - Livres, disques, cassettes : - 9 700 €
  - 3. 6184 - Versements à des organismes de formation : - 5 000 €
  
- Chapitre 014 - Atténuations de charges : - 30 000 €
  - 1. 739115 - Prélèvement loi SRU : - 30 000 €
  
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : - 94 000 €
  - 1. 6535 - Formation des élus : - 6 000 €
  - 2. 657362 - Subvention au CCAS : - 30 000 €
  - 3. 6574 - Subventions aux associations : - 58 000 €

**Pierre MARTIN:** « J'ai une question sur les subventions aux associations qui ont fait l'objet d'un vote lors de la dernière séance du conseil municipal.

Quel est l'impact par rapport à ce qui a été voté ?

A-t-il une marche de manœuvre dans le budget municipal pour les subventions aux associations, ou est ce qu'il va y avoir une baisse effective pour certaines d'entre elles ? »

**Pierre BERGERET :** « Par rapport au réalisé l'année dernière, c'est votre question ?

Je parle de mémoire, je pense qu'il y aura forcément une baisse nette par rapport à l'année dernière. »

**Pascal CHARMOT :** « Pour compléter le document qui rappelle le montant des subventions aux associations. Par rapport à la ligne qui avait été mise au moment du budget primitif, la baisse des subventions est en fait d'un montant un peu inférieur à celle qu'on indique ici parce que l'enveloppe de subventions qui avait été utilisée; celle qui avait été demandée par les associations et votée l'année dernière, était un peu inférieure.

Donc, il y a un petit écart avec ce qu'on avait inscrit au budget et la réalité de la baisse effective et inférieure de l'ordre de 47 000€ et en fait, au budget primitif et il y avait un écart de 58 000€ »

**Après avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources réunie le 7 mai 2015, le Conseil municipal après en avoir délibéré décide par 30 voix pour et 3 abstentions (S. BENAYOUN, L. DU VERGER, J. RANC) de valider cette décision modificative n° 3.**

## 6 – Création d'un comité consultatif jeunesse

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2143-2 qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire

La commune de Tassin La Demi-Lune créée, pour la durée du mandat 2014/2020, un comité consultatif jeunesse qui pourra être consulté sur toutes les questions ou projets intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Il peut par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel il a été institué, c'est-à-dire les jeunes de 6 à 25 ans.

Les convocations seront adressées aux membres du comité consultatif jeunesse par la commune et il se réunira au moins deux fois par an.

Monsieur le Maire propose qu'il soit présidé par Guillaume GIRAUD, élu délégué à la jeunesse et composé des membres suivants :

- 4 membres élus : 3 de la liste majoritaire, 1 représentant de l'opposition ;
- 4 jeunes adhérents dans les associations locales œuvrant pour la jeunesse ;
- 4 collégiens et lycéens de la commune ;
- 4 jeunes tassilunois adultes âgés de 18 – 25 ans

**Il est proposé au conseil municipal de mettre en place un comité consultatif jeunesse composé des membres ci-dessus désignés.**

**Julien RANC :** « une petite remarque sur la délibération, il va falloir en changer certains termes, car il y a noté « 4 membres élus: 3 de la liste majoritaire, 1 représentant de l'opposition ». Je vous rappelle qu'en septembre dernier nous avons voté un règlement intérieur dans lequel l'article 22 et 23 précisent que maintenant la représentation c'est 4-1-1 donc pour l'instant des groupes de travail.

Sous réserve de modification, nous voterons favorablement cette délibération bien entendu. »

**Laurence du VERGER :** « Merci je voulais juste savoir si vous aviez déjà un idée de la façon dont les jeunes seront choisis. Il y aura du volontariat j'imagine, mais parmi le volontariat comment vous déterminerez les participants ? »

**M. le Maire :** « Je vais peut-être écouter la question de M. MARTIN et faire une réponse d'ensemble... »

**Pierre MARTIN :** « M. le Maire, mon cher Guillaume, nous prenons acte du projet qui est lancé qui nous avait été présenté en commission Animations. Il nous semble un peu différent du projet plus ambitieux qui nous avait été présenté lors de cette commission.

Puisque la grande novation de ce projet c'était d'impliquer les jeunes directement dans la vie de la cité en leur permettant de donner leur avis. Mais aussi, de mener des actions concrètes. Or là, on ne parle plus que de comité consultatif et on se rapproche un peu de l'ancien comité qui lui n'était composé que d'adultes qui travaillaient pour la jeunesse.

Il y a une grosse différence, elle nous plaît plutôt, mais pourquoi cette restriction ? Pourquoi cette baisse de voilure en quelque sorte ?

Nous notons 3 écueils à la proposition :

Les adultes en charge de la jeunesse en sont totalement écartés. C'est quand même l'occasion d'un dialogue entre les instances de la ville et les instances qui s'occupent de la jeunesse qui va disparaître.

On y voit dans le même cadre, un manque d'effectivité si les jeunes se démotivent ou s'ils ne comprennent pas l'intérêt du projet. Donc dans ce cas, il n'y aura plus personne pour faire vivre ce comité car nous réunir à 4 élus...

Concernant la composition, je ne reviens pas sur ce qui a été dit, effectivement elle nous pose problème car il y a deux listes d'oppositions nous tenons à marquer notre différence même si on nous traite de mécréant dans le mag.



Le projet initial se voulait porteur de projet porté par les jeunes eux-mêmes. Est-ce que cela reste à l'ordre du jour ou pas ?

De toute façon nous souhaitons longue vie à ce comité. »

**Pascal CHARMOT** remercie M.MARTIN pour ces interventions et demande à M. GIRAUD d'apporter quelques éléments d'éclairage notamment sur la présence des jeunes et le fait que nous ayons voulu associer plutôt les jeunes que des adultes même si l'idée n'est pas de les écarter et puis sur les actions.

**Guillaume GIRAUD** : « L'idée de mettre des jeunes je pense que c'est ambitieux certes, mais si on ne tente rien on ne fera rien.

Comment les contacter ? Comment avoir du volontariat ? A travers les associations, je pense qu'on aura un vivier intéressant si les associations nous proposent des candidatures.

Pour les jeunes tassilunois, l'idée était de passer par le BIJ qui est une vitrine et assez fréquenté. Voir avec les animatrices jeunes pour voir comment elles pensent interpeler les jeunes sur ce comité consultatif.

Pour les collégiens et lycéens cela se fera par un appel à candidature au niveau des établissements à travers des conseils de vie lycéennes ou des conseils des jeunes représentants au conseil administration. Pour l'instant on en est qu'à la proposition de création, la composition viendra dans un deuxième temps.

Ensuite concernant les actions : on est plus dans un rôle de consultation plutôt que de proposition. Il y est quand même noté « ...Il peut par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal ». L'idée au quotidien il faut voir la dynamique mise en place, la composition, ce que veulent vraiment faire les jeunes. Sur quelle animation, sur quel secteur ? Tout ça n'est pas vraiment défini, et va se mettre en place. Petit à petit l'oiseau fait son nid comme on dit.

Enfin vous avez dû recevoir une invitation monsieur MARTIN au niveau des scouts... ? Nous avons lancé une première réunion de coordination avec les représentants de la MJC, CPNG, Centre Social et l'accueil de loisirs de la ville il y a un bon mois de ça. L'idée est de lancer une réunion tous les 2/3 mois afin que tous les acteurs, au moins pour la jeunesse, puissent se rencontrer de manière moins formelle afin d'aborder certains sujets dans la vie quotidienne surtout. Et de voir sur les actions, qui fait quoi et travailler en amont pour proposer des choses à nos jeunes sur les animations. Mais aussi nous avons proposé pour la prochaine réunion aux mêmes partenaires, plus les scouts, au Valdocco, aux AJD et aux Jeunes Sapeurs-Pompiers qui œuvrent pour la jeunesse. »

**Pascal CHARMOT complète** : « Merci M. GIRAUD. Pour compléter ce qui a été dit précédemment. Il faut donner un élément de base. Imaginer inscrire 6/7 réunions par risque d'effrayer celles et ceux qu'on souhaite justement associer puis intégrer : les jeunes. Ils ont aussi d'autres implications, d'autres activités, notamment dans leur scolarité, de porter leurs priorités sur leurs études. Je crois qu'il était préférable de poser des bases et puis elles pourront bien sur évoluer et en tout état de cause tout ce qui sera du domaine de l'action et des propositions doit être au cœur du fonctionnement et de la vie de ce comité consultatif. Cela ne doit pas être effectivement qu'un lieu où on échange a un moment donné et ou on passe un bon moment. Je pense qu'il sera agréable mais ce n'est pas ça l'idée première. C'est

*bien de construire de faire des propositions, et des propositions qui correspondent aux besoins de la jeunesse tassilunoise au travers de personnes qui les représenteront.*

*Quant à la constitution, nous allons vérifier mais j'entends qu'on puisse avoir un parallélisme de forme avec un autre comité consultatif qu'on a pu installer. Si ce parallélisme de forme s'avère évident, on fera évoluer cette composition en fonction d'autre comité consultatif qu'on a pu créer de façon à avoir le même format.*

*Ce qui n'est pas un groupe de travail je me permets juste de faire la différence. »*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place un comité consultatif jeunesse composé des membres ci-dessus désignés.**

#### **7 – Gratuité de location d'équipements sportifs pour le stage de l'association Guillaume JOLI en juillet 2015**

L'Association Guillaume Joli organise pour la deuxième année un stage de handball au Gymnase des Genêtères, du 5 au 11 Juillet 2015.

Le stage s'adressera à environ cinquante jeunes âgés de 12 à 17 ans. Le budget prévisionnel s'élève à 25 760 euros.

La Ville apporte une subvention de 1 500 euros qui pourrait être complétée par une aide en nature avec la mise à disposition de locaux sportifs.

Au regard de la notoriété de Guillaume Joli (qui a grandi à Tassin la Demi-Lune, membre des Experts, double champion du monde, champion d'Europe et champion olympique) et de l'intérêt de cette offre sportive durant la période estivale, il est proposé d'accorder la gratuité de la mise à disposition du Gymnase des Genêtères pour la durée du stage, soit une aide estimée, selon le tarif en vigueur, à 322 euros (23 heures x 14 euros).

Conformément à la réglementation, il sera demandé à l'association bénéficiaire de l'exonération du tarif de location, de faire figurer cette aide dans ses comptes.

**Après avis favorable à l'unanimité de la Commission Animation réunie le 30 avril 2015, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'exempter de la totalité des frais liés à la location des équipements sportifs, l'association Guillaume Joli pour son stage de handball, du 5 au 11 juillet 2015.**

#### **8 – Convention cadre relative à la participation des éducateurs sportifs municipaux aux activités d'EPS dans les écoles, année 2015/2016**

La Ville participe à l'éducation physique et sportive des élèves des écoles primaires publiques de Tassin la Demi-Lune. Les éducateurs sportifs municipaux assistent l'équipe pédagogique de l'Education nationale et interviennent en CE2, CM1 et CM2.

La convention cadre, approuvée par le conseil municipal le mardi 22 septembre 2009 (délibération D 2009/58), arrive à échéance. L'Inspection de l'Education Nationale de la circonscription, lors de la réunion bilan du mercredi 1er avril 2015, s'est déclarée satisfaite de la collaboration entre les éducateurs sportifs municipaux, le conseiller pédagogique chargé du sport et les enseignants.

Les éducateurs sportifs municipaux sont intervenus 366 heures en 2013/2014 auprès de 17 classes de CE2, CM1 et CM2 des écoles primaires du public. Les interventions devant les élèves nécessitent un travail en amont et en aval des séances : organisation administrative, co-construction du projet pédagogique, réunions bilans, mise en place et rangement du matériel sportif pour chacune des séances, planning des cars, etc.

Les activités menées par les éducateurs sportifs municipaux ont été les suivants : Tennis, Athlétisme, Gymnastique, Gymnastique rythmique et sportive, Ultimate, course d'orientation. Les équipements sportifs de la commune, gymnase et stades, accueillent les activités.

Dans la prolongation des accords passés avec l'Education nationale, il est proposé de renouveler la convention pour une année, l'année scolaire 2015/2016. Elle précise les dispositions fixant les modalités de la participation des éducateurs sportifs municipaux dans le temps scolaire. La convention est annexée au présent rapport.

**Après avis favorable à l'unanimité de la Commission Animation réunie le 30 avril 2015, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver la Convention cadre à intervenir entre la Ville et l'Education Nationale, relative à la participation des éducateurs sportifs municipaux aux activités d'enseignement d'E.P.S. dans les écoles primaires publiques tassilunoises pour l'année 2015/2016,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite Convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

|   |
|---|
| <b>9 – Demande de subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes pour des spectacles de la saison 2014/2015</b> |
|---|

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Région Rhône-Alpes organise chaque année, en partenariat avec le Réseau des Villes, un appel à projets qui favorise la diffusion, la circulation des spectacles et la mobilité des artistes régionaux.

Le spectacle doit être diffusé dans au moins cinq villes de la région (villes centre ou hors villes centre) et trois départements différents, pour un nombre de représentations

significatif : 15 représentations pour le théâtre, 8 pour la danse, 5 pour les arts de la rue et du cirque et la musique.

Les modalités de la participation financière de la Région sont les suivantes : l'aide vient encourager la diffusion ; elle est versée aux lieux d'accueil du spectacle. Elle est calculée sur la base du déficit prévisionnel et versée au vu du déficit réalisé, au regard de justificatifs. Elle ne peut pas dépasser 30% du déficit réalisé.

Dans le cadre de ce dispositif, quatre spectacles de la saison culturelle 2014-2015 au Théâtre de L'Atrium sont éligibles à l'obtention de subventions. Il s'agit du spectacle Quatorze, de la Compagnie Cassandre pour une représentation le 11 novembre 2014, Akiko l'amoureuse, de la Compagnie Ando danse, pour deux représentations le 25 février 2015, Les Psychopompes, de la Compagnie Travelling Théâtre, pour une représentation le 13 mars 2015, et du Retour de Garance, de la Compagnie Le Théâtre de Nuit pour deux représentations les 29 et 30 avril 2015.

La subvention forfaitaire de fonctionnement est estimée à 6 065 euros.

**Après avis favorable à l'unanimité de la Commission Animation réunie le 30 avril 2015, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional et à signer tous les documents s'y rapportant.**

#### **10 - Remplacement du gradin de la salle Marivaux à L'Atrium : demande de subventions**

La salle Marivaux est une salle modulable qui accueille chaque année une centaine de manifestations et reçoit près de 20 000 spectateurs. Installé en 1993, le gradin a enduré le vieillissement classique de toute installation utilisée fréquemment. Si de nombreux sièges ont déjà été réparés ou changés, il est envisagé aujourd'hui de le remplacer.

Outre l'amélioration du confort d'assise et de l'esthétique de la salle, le remplacement du gradin vise également un gain de temps et une meilleure sécurité dans la manipulation du gradin lors des changements de configuration.

Investir dans un nouveau gradin serait enfin cohérent avec les efforts déjà consentis ces dernières années au niveau des équipements scéniques de L'Atrium : poutres motorisées, remplacement de rideaux et de pendrillons.

Un nouveau gradin télescopique répondrait aux normes de sécurité avec des gardes-corps rétractables, disposés sur les côtés et à l'arrière du gradin. Les bardages fixés au gradin se mettraient en place automatiquement lors des ouvertures et fermetures. Cela évite la manipulation aux montages et démontages et le stockage de ce matériel.

Ce gradin pourrait être manœuvré en quinze minutes par un seul agent et en toute sécurité.

L'estimation pour un gradin de 430 places s'élève à 235 000 euros HT (hors frais annexes : nouveau rideau, déplacement poutre, soutien du rideau, support de tulles, étude cabinet architectes).

**Pascal CHARMOT :** « On va procéder à ce remplacement. Pour l'instant, il y a eu des consultations de prestataires qui ont été faites. Il y a eu une proposition qui est compatible avec les objectifs de financement que nous nous sommes fixés. Quant aux subventions, puisque c'est l'objet, elles visent donc les subventions parlementaires, dans un premier temps, et puis nous verrons si nous pouvons obtenir d'autres subventions pour cette acquisition. C'est principalement dans un premier temps l'obtention des subventions parlementaires.»

« Au-delà du confort pour les utilisateurs, il faut rappeler que c'est aussi un élément véritablement, la qualité de gestion et la qualité de travail. Incomparable selon les éléments qui nous ont été donnés pour en faciliter l'installation. Je crois que tout le monde aura à y gagner en tout cas j'en suis convaincu et puis aussi pour tout le plaisir de pouvoir venir regarder les spectacles à l'Atrium dans de meilleures conditions. »

Après avis favorable à l'unanimité de la Commission Animation réunie le 30 avril 2015, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter des subventions pour le remplacement du gradin de la Salle Marivaux à L'Atrium et à signer tous les documents s'y rapportant.

## 11 – Informations et questions diverses

- Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2013.
- Transfert de compétence à la métropole pour la délivrance et la gestion des autorisations aux exploitants de taxis :

**Monsieur le Maire :** « Je vous propose donc maintenant de poursuivre simplement avec un rappel de deux informations sur deux documents qui concernent la collectivité de la Métropole et la commune. C'est d'abord l'information sur le rapport concernant le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement en 2013, document qui peut être consulté. Et puis le deuxième, concerne le transfert de compétences à la Métropole pour la délivrance et la gestion des autorisations aux exploitants de taxis. Pour l'instant, on ne délibère pas puisque c'est une information sur ce transfert de compétence. C'est pour l'annoncer. En 2015 il a été demandé par la Métropole simplement de poursuivre le fonctionnement tel qu'il existe c'est-à-dire la gestion par la Ville mais transmettre les éléments à la Métropole pour qu'elle donne son avis. L'instruction des dossiers se fait au niveau de la commune, sachant que pour les licences de taxis en général on en a une voire deux dans un mandat lorsqu'il y a une mutation ou un taxi qui arrête et un repreneur de la licence qui se présente, voilà. Pour l'instant c'est juste une information. La Métropole nous a adressé un courrier pour nous expliquer qu'elle reviendrait vers nous en 2016 pour nous

demander de délibérer sur le transfert effectif de la compétence. Je vous propose de passer maintenant aux questions diverses s'il y en a. »

**Julien RANC :** « Merci. Alors une question courte, on m'a rapporté et je souhaiterais avoir confirmation ou affirmation de cette information par la majorité qu'une partie de l'équipe de Direction de l'institution Saint Joseph pourrait visiter les locaux de l'école Marin pour une potentielle l'occupation à terme dans le cadre de travaux qui seraient au sein de l'institution, je voudrais savoir si cette information est véridique et dans quelles échéances il y a déjà des conditions qui sont déjà prévues pour ladite occupation des locaux, et toujours à propos de l'occupation de locaux j'avais demandé il y a 2-3 mois la convention qui donc liait pour l'occupation de la cantine du Baraillon avec l'école Saint Claude, cette convention m'a été communiquée pages 1 à 4, mais il manque la 2 et la 3 sur les conditions financières. Qui sont finalement l'essentiel de ma demande et je le regrette, et j'espère que ceci pourra être corrigé le plus rapidement possible pour que je puisse avoir mon information parce que je regretterais à avoir à saisir la CADA pour demander ce genre de petites informations. Je vous remercie. »

**Monsieur le Maire :** « Je vais laisser Madame SCHUTZ vous répondre par rapport à l'école Marin et l'institution Saint Joseph. Quant à la convention de l'école Saint Claude je suppose qu'il doit y avoir eu un petit loupé de recto verso au moment de la transmission mais vous ne serez pas déçu. On vous le communiquera. Ce n'est pas un acte manqué, c'est sans doute une imperfection du système de transmission.

Madame SCHUTZ, pouvez-vous donc apporter des éléments d'informations sur l'institution Saint Joseph et l'école Marin ? »

**Madame SCHUTZ :** « Oui, on a été effectivement sollicités par l'institution Saint Joseph pour une demande d'occupation provisoire de l'école Marin pour 2 classes de maternelles. En effet, l'institution Saint Joseph doit reconstruire sa maternelle. Je ne sais pas exactement quelle est l'ampleur de la demande, mais c'est un gros chantier. Toute la maternelle doit être remplacée et l'occupation des locaux de l'école Marin correspond à 2 classes de maternelles.

Donc ils ont visité fin mars l'école Marin avec moi et la coordinatrice des écoles, et ils doivent y retourner. Sachant que nous aurions préféré accueillir des élémentaires puisque les sanitaires sont plutôt faits pour des élémentaires, mais ils insistent c'est bien des maternelles qu'ils ont besoin de loger. Ils veulent retourner avec nos services techniques pour voir s'il y a une compatibilité avec le branchement pour un modulaire de sanitaires pour les petits.

Pour répondre à votre question, on leur a fait une proposition financière de loyer mensuel plus toutes charges comprises de 2 000 € pour l'occupation de 3 classes au rez-de-chaussée. Chose qu'ils ont accepté à ma connaissance et donc une convention va être mise en place entre l'institution Saint Joseph et nous. Il est bien spécifié dans nos courriers aussi qu'on pourra les autoriser à prendre les lieux qu'à la condition que l'on ait tous les feux verts pour l'école d'Alaï bien entendu. La priorité absolue c'est nos élèves d'Alaï. »

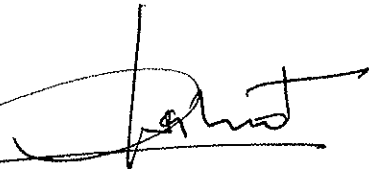
**Pascal CHARMOT :** « Il s'agit bien d'une opération immobilière de reconstruction de l'école maternelle par l'institution Saint Joseph donc un projet d'établissement qui nécessitait de pouvoir trouver une solution de déménagement des effectifs des maternelles temporaire et bien évidemment il nous semblait tout à fait envisageable de faciliter cette opération pour les enfants de la commune, en tout cas, tous ceux qui fréquentent la maternelle à l'institution Saint Joseph dès lors que nos conditions matérielles, nous le permettent, dans le cadre d'une

convention qui a fait l'objet de propositions qui semblent convenir mais qui fera après l'objet d'une formalisation et d'une signature. Pour l'instant elle n'est pas encore formalisée.

Merci pour ces éléments Madame SCHUTZ. S'il n'y a pas d'autres questions je vous propose de clore la séance. Je crois que nous avons dans le calendrier des évènements municipaux quelques rendez-vous prochains. Je vous les rappelle, ils n'arrivent pas demain mais dans quelques semaines ; je vous rappelle donc la fête de la musique le 21 juin, je vous rappelle aussi la soirée du feu d'artifice du 13 juillet avec le bal des pompiers à la caserne des pompiers, le spectacle de cinéma le 14 juillet au soir, en plein air, et vous l'avez vu dans le magazine municipal un apéritif le midi du 14 juillet et puis nous aurons tout le loisir de nous retrouver à la rentrée de septembre. En attendant peut-être si la Métropole nous demande certaines délibérations comme elle en a été coutumière l'année dernière en plein été pour faire délibérer les communes sur certaines décisions, on aura peut-être l'occasion de se revoir pendant l'été pour cela. De toute façon, on n'aura pas le choix si tel était le cas ; ce n'est pas à l'ordre du jour maintenant mais tout peut aller vite lorsqu'il y a des décisions. Et les mini foulées pardon... Bien sûr et le conseil municipal le 24 juin vous avez raison que j'avais oublié. »

La séance est levée à 21h30.

Fait à Tassin la Demi-Lune, le 16/06/2015

  
Le Maire,  
Pascal CHARMOT

